

ANNEXES SANITAIRES

1) La collecte et le traitement des déchets	2
2) L'assainissement	3
3) L'alimentation en eau potable	6

1) Collecte et traitement des déchets

Collecte

La collecte est gérée par la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois. Le ramassage des déchets ménagers est hebdomadaire (le vendredi).

Traitement

3000 tonnes d'ordures ménagères sont collectées chaque année sur la Communauté de communes. Ce qui représente un poids d'ordures ménagères collectées par habitant de 165 kilos.

Les ordures ménagères collectées dans la Communauté de Communes sont transportées et incinérées à l'usine d'incinération de la Chauvinière au Mans. La combustion de ces déchets permet, grâce à la récupération de la chaleur, de chauffer une partie des immeubles de la ville d'Allonnes.

Tri sélectif

La collecte sélective s'effectue aux points d'apport volontaire répartis en 6 points de la commune.

Ont été collectés en 2001 sur la Communauté de communes :

- 900 t de verre,
- 800 t de papier – carton,
- 190 t de plastiques et briques alimentaires.

Déchetteries

Deux déchetteries sont à la disposition des usagers à Ecommoy et à Laigné en Belin.

En plus du papier – carton, du verre et du plastique, elles permettent la collecte d'autres types de déchets : déchets verts, encombrants, inertes, huiles, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux,...

Des composteurs individuels sont également mis à la disposition des habitants.

Une plate forme de traitement des déchets verts est également mise e place depuis 2001.

Les déchets verts sont triés, broyés, puis acheminés chez des agriculteurs pour l'amendement des terres.

2) Assainissement

La commune a r alis  son zonage d'assainissement en 1999. Celui-ci pr voit un raccordement   l'assainissement collectif de l'ensemble du bourg.

En campagne, aucun hameau n'est assaini collectivement. Et la commune n'a pas les capacit s de r aliser un dispositif semi collectif sur le seul v ritable hameau, Les Perri res. Ce hameau n'a ainsi pas  t  retenu dans le zonage d'assainissement, pour des raisons de co ts.

Le zonage d'assainissement est annex  au PLU (plan n 7b). Il est mis   jour pour  tre en coh rence avec les dispositions du PLU (enqu te publique conjointe r vision du PLU et mise   jour du zonage d'assainissement).

Il pr voit   plus ou moins long terme le raccordement des secteurs d'habitation le long de la rue de l'Arche et rue de la Croix de Pierre (zones UC_{cap} et Nhc_{cap} : assainissement collectif programm ), en fonction des capacit s financi res de la commune.

R seau d'assainissement

Le r seau d'assainissement collectif est de type s paratif eaux us es / eaux pluviales.

Un dernier tron on est rest  en unitaire rue des Romarins (lotissement du Champ du Mortier).

Les eaux collect es sont achemin es gravitairement jusqu'  la station d' puration du bourg.

Cependant, deux postes de rel vement situ s rue du 11 novembre et rue du Rancher refoulent les eaux collect es au-del  du Ronceray vers le r seau collectif.

Station d' puration

Le secteur assaini collecte les effluents de 1300 habitants.

La station d' puration est situ e sur la rive gauche du Rhonne, derri re les terrains de sport.

De type boues activ es, elle pr sente une capacit  de 1375  qu.-hab.

Rendements  puratoires par temps sec :

DBO5 : 98%

DCO : 96 %

MES : 98%

NTK : 92%

P total : 59%

Problèmes constaté

L'étude diagnostic d'assainissement (2005) fait apparaître plusieurs dysfonctionnements :

- Apports d'eaux pluviales dans le réseau entraînant une surcharge hydraulique (tronçons en unitaire, eaux parasites d'infiltration,...), et une surverse des déversoirs d'orage en temps de pluie
- Défauts de conception ou d'étanchéité de certaines portions du réseau (regards borgnes, cassures, joints défectueux,...),
- Augmentation des charges polluantes (liées notamment à l'augmentation du nombre de branchements sur le réseau),
- Rejet de pollution diffuse (assainissement autonomes défectueux, branchements EU non conformes,...).

L'étude propose des travaux d'amélioration du réseau pour répondre à ces problèmes :

- La réfection du réseau unitaire rue des Romarins en séparatif, la remise en conformité d'un certain nombre de branchements,
- Le remplacement de certaines conduites, notamment rue du 11 novembre, rue des Edelweiss, une partie de la rue du 8 mai,...)
- L'extension du réseau dans des secteurs non assainis collectivement,
- La construction d'une nouvelle station d'épuration de plus grande capacité.

Projets en matière d'assainissement

Une nouvelle station d'épuration sera implantée à côté de celle actuellement existante, et présentera une capacité plus importante, de l'ordre de 2000 équivalents habitants.

La zone AU2a rue de l'Arche, pourra se raccorder directement sur la future station. A partir de cette antenne, la mise en place d'un réseau collectif sur la rue de l'Arche est à terme envisageable.

Certains secteurs urbains ne sont pas raccordés au réseau : rue du Sicot, bout de la rue du Prieuré, L'Espérance, Rue de l'Arche. Ils sont zonés UCnc (pour non collectif). Les nouvelles constructions dans ces zones ne seront possibles que sur des terrains présentant une superficie minimum de 1500 m² pour garantir la mise en place d'un système d'assainissement autonome conforme.

Rue de l'Arche et rue de la Croix de Pierre, le règlement impose que les nouvelles installations soient conçues de sorte à pouvoir se brancher sur le réseau collectif le moment venu (zones UCacp et Nhc_{acp} : assainissement collectif programmé). Là aussi, les terrains devront présenter une superficie minimale de 1500 m² pour être constructibles.

Notons qu'un retrait de 100 m est recommand  entre les ouvrages de traitement (station d' puration) et les habitations. La nouvelle station sera construite plus au sud-est, ce qui permettra de conserver une distance d' loignement minimum.

A partir du 1^{er} janvier 2006, le contr le des dispositifs d'assainissement autonome incombe aux collectivit s locales. Un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est mis en place sur la Communaut  de communes pour assurer cette mission.

Eaux pluviales

Plusieurs ouvrages permettent le tamponnement des eaux pluviales :

- Un bassin de r tention derri re la place de l' glise,
- Un bassin de r tention rue de l'Avenir collectant les eaux pluviales des lotissements situ s entre la rue de Bel Air et la rue des Alouettes,
- Un bassin de r tention au sud du chemin du Thiou dimensionn  pour le lotissement SOFIAL et pour l'extension urbaine chemin du Thiou (zone AU2).

Les autres eaux pluviales collect es sont dirig es directement sur un r seau de foss s aboutissant au Rhonne.

3) Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de Téloché est assurée par le Syndicat Mixte Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région Mancelle (S.I.D.E.R.M), créé en 1950 et qui regroupe 40 communes depuis 1980.

Le réseau d'eau potable comprend 1200 kilomètres de canalisation pour desservir un peu plus de 100 000 habitants.

La gestion du Syndicat, l'étude, le financement et la réalisation des travaux sont assurés par ses propres services administratifs et techniques.

La majeure partie des fournitures d'eau potable et l'exploitation (entretien, réparation des réseaux et ouvrages, relevés de compteurs et quittancement) sont assurés par le Service des Eaux de la Communauté Urbaine du Mans

Captage

L'eau distribuée provient d'un forage situé sur la commune de St Mars d'Outillé.

Stockage

Le point de stockage principal est situé sur la commune de St Mars d'Outillé.

La distribution est assurée gravitairement sur la commune de Téloché à partir de ce point de stockage.

Une partie de l'alimentation en eau potable est également assurée par le SIAEP de Brette les Pins.

Ce syndicat est responsable notamment de l'alimentation en eau potable du hameau des Perrières et de quelques lieux dits dans la partie est de Téloché.

Le syndicat compte environ 60 abonnés sur Téloché.

L'eau distribuée (déconnectée du réseau SIDERM) est alimentée à partir du forage du Moulin Neuf (2 forages).

Un traitement de l'eau est effectué sur place par chloration (sous forme gazeuse).

Plusieurs points de stockage alimentent le réseau :

Le château d'eau de la Petite Brosse (St Mars d'Outillé) : 1000 m³

Le château d'eau de la Rangée (St Mars d'Outillé) : 200 m³